

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JANVIER 2021

Réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2021 à vingt heures trente à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVEE, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents, sauf M. Michel TARENNE, excusé.

M. Laurent LELONG est désigné en qualité de secrétaire.

Avant d'ouvrir la séance, en hommage à Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République française de 1974 à 1981 et décédé le 2 décembre 2020, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal observe une minute de silence.

**1. Compte-rendu**

Lu et approuvé sans observation, le compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2020 est soumis aux signatures.

**2. Vœux et remerciements**

Les vœux présentés par les élus, les associations, les administrations, les entreprises et divers organismes, ainsi que les remerciements des bénéficiaires de subventions et du colis de fin d'année sont transmis à l'assemblée communale.

**3. Demande de subvention FDI « Ecole Numérique »**

Suite à l'appel à projet lancé par l'Etat pour permettre d'équiper les classes de matériels numériques, dans sa séance du 24/09/2020, le Conseil Municipal a sollicité de l'Etat une subvention pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur interactif et de 15 tablettes.

Le projet de l'école de Champrond-en-Perchet a été retenu pour être subventionné à 50 %.

Le Conseil Départemental subventionnant également ces projets, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal sollicite une subvention de 30 % au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI).

**4. Raccordement électrique « La Cour aux Guillers »**

Monsieur David COUDRAY, intéressé à l'affaire, s'est retiré et n'a pas pris part à cette délibération :

Dans le cadre d'une demande de permis de construire deux poulaillers et deux hangars, au lieu-dit La Cour aux Guillers, ENERGIE Eure-et-Loir a été consulté dans l'éventualité d'une extension du réseau public de distribution d'électricité.

Le montant de la contribution due par la Collectivité en Charge de l'Urbanisme (CCU) s'élève à 10 200 €, représentant 60 % du coût total

Selon l'article L332-8 du code de l'urbanisme, la CCU peut décider de mettre à la charge du demandeur l'ensemble du raccordement construit pour répondre au besoin d'une installation à caractère professionnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre à la charge du demandeur la totalité de la contribution financière sollicitée par ENERGIE Eure-et-Loir pour ces travaux d'extension.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide également de mettre à la charge du demandeur tous travaux d'extension du réseau d'eau potable qui pourraient s'avérer nécessaires.

## **5. Travaux école maternelle**

Les subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental et de l'Etat pour les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des sanitaires du groupe scolaire ainsi que la mise aux normes des installations électriques de l'école maternelle, ont été accordées à hauteur de 80 %.

La déclaration de travaux sera prochainement transmise aux services de l'Etat. En parallèle, des demandes de devis seront formulées auprès de différents artisans.

## **6. Informations et questions diverses**

- Dans le cadre de sa politique culturelle, le Conseil Départemental offre aux communes la possibilité d'accueillir gratuitement une manifestation pour faire émerger des temps de rencontres et d'échanges autour de la pratique culturelle dans des domaines tels que la musique, la danse, le théâtre ou les arts du cirque.  
La Mairie a déposé un dossier de candidature pour participer à ce dispositif « Arts en scène » 2021.
- La Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie le 26/01/2021 pour procéder à l'examen des changements affectant l'évaluation des propriétés bâties et non bâties.
- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'un nom soit donné au groupe scolaire. Mme la Directrice de l'école est invitée à y réfléchir avec les élèves et à formuler des propositions.  
Tous les Champronnais sont également invités à y penser et toutes les suggestions seront les bienvenues.
- Une date est proposée à l'interlocuteur d'ENEDIS pour venir présenter le compteur Linky au Conseil Municipal.
- Une demande de subvention de la Maison Familiale Rurale est refusée par le Conseil Municipal.
- Le Conseil Communautaire de la CDC du Perche se réunira le 1<sup>er</sup> février prochain.
- M. BURON fait un compte-rendu de la commission eau et environnement, à laquelle il a assisté, où le schéma départemental d'alimentation en eau potable a été présenté.

Il n'y a pas d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.